



# Invest Loyalty Program

# Nagelmackers Invest Loyalty Program

## Règlement

Le présent règlement donne un aperçu des modalités de fonctionnement du Nagelmackers Invest Loyalty Program que la banque offre à ses clients en fonction de leurs investissements en portefeuille chez ou via Nagelmackers. Et ce, quel que soit le package (présenté dans le Règlement 'Offre de produits et services' disponible sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be) et dans toutes les agences Nagelmackers) dont bénéficient ses clients.

### 1. Clients concernés et niveaux

Toute personne physique détenant

- de 75 000 EUR à 249 999 EUR (Niveau 'Nagelmackers Lifestyle')
- de 250 000 EUR à 499 999 EUR (Niveau 'Nagelmackers Spectrum')
- de 500 000 EUR à 999 999 EUR (Niveau 'Nagelmackers Privilege')
- de 1 000 000 EUR à 3 999 999 EUR (Niveau 'Nagelmackers Prestige')
- 4 000 000 EUR ou plus (Niveau 'Nagelmackers Elite')

d'investissements en portefeuille chez ou via Nagelmackers.

### 2. Investissements en portefeuille

Sont considérés comme investissements en portefeuille chez ou via Nagelmackers les :

- fonds et autres instruments financiers (actions, obligations...) déposés sur des comptes-titres au nom de la personne concernée ;
- assurances-placements en branche 21 ou 23 dont la personne concernée est le preneur d'assurance.

### 3. Offre de produits et services

Selon le niveau dans lequel le client se situe, ce dernier peut :

- bénéficier du suivi d'un conseiller en investissements dans l'agence de son choix, d'un private banker, d'un estate planner, d'un wealth manager, être mis en contact avec des experts externes...
- investir dans des fonds de placement et/ou des produits structurés commercialisés par Nagelmackers, accéder à la gestion conseil ou discrétionnaire (Private Banking), bénéficier du Wealth Management...
- participer à des sessions d'informations thématiques, à des événements culturels ou sportifs accompagné ou non par des amis et/ou connaissances...

...

Les produits et services liés à chacun des niveaux précités sont présentés en détail dans les fiches d'information (flyers) dont les dernières versions sont toujours disponibles sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be) et dans toutes les agences Nagelmackers.

### 4. Clauses générales

Les produits détenus par plusieurs cotitulaires sont pris en compte pour chaque cotulaire à concurrence de la part de chacun d'entre eux.

Les personnes majeures cohabitant (domiciliées à la même adresse, mariées ou non) qui répondent ensemble aux critères susmentionnés sont toutes les deux considérées comme des clients appartenant au même niveau.

Les clients ayant en portefeuille des produits réservés à un niveau mais ne satisfaisant pas (plus) aux critères de ce niveau peuvent conserver ces produits jusqu'à leur échéance ou le cas échéant, pour une durée indéterminée à condition de respecter toutes les conditions du produit (par exemple paiement des primes et frais). La banque peut cependant résilier ces produits conformément aux clauses contractuelles applicables. Le passage d'un client d'un niveau à un niveau inférieur suite à une diminution de ses investissements en portefeuille ne sera effectif qu'après que le client en ait été informé.

Le présent règlement est un complément aux Conditions Bancaires Générales de la banque et est d'application à partir du **01.04.2019**.

La banque peut à tout moment modifier unilatéralement les clauses du présent règlement ou mettre fin à celui-ci à condition d'en avoir informé le client au préalable (par exemple par lettre, via une annexe aux extraits de compte ou par voie électronique). Toute nouvelle version du présent règlement remplace toutes les versions antérieures (sauf mention contraire). La dernière version du présent règlement est toujours disponible dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be/reglements](http://nagelmackers.be/reglements).